RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

DECISION DE LA PRESIDENTE
EN DATE DU 28 JANVIER 2025

Madame Agathe SAUTET,

demeurant [redacted] agissant en qualité de Présidente de la SASU A - ROH, société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 2 000 euros, sise [redacted] immatriculée au RCS de Paris sous le numéro B 951 055 953,

a pris la décision suivante :

Elle décide, à compter du 01 janvier 2025, de transférer le siège de sa société au [redacted]

L'article 4 des statuts sera modifié comme suit :

Article 4 - **SIEGE SOCIAL**
Le siège social est fixé : [redacted]

Le reste de l'article sans changement.

Fait à Paris,
Le 28 janvier 2025.

La Présidente
Mme Agathe SAUTET

[redacted]